

## **L'AUDIT DE PROCESSUS DE PRODUCTION**

L'audit de processus de production est un examen systématique et indépendant de toutes les étapes d'un processus de fabrication destiné à déterminer si les **dispositions préétablies** en matière de qualité sont respectées, si leur mise en œuvre est efficace et si elles sont pertinentes par rapport aux objectifs de qualité.

**La préparation de l'audit** : l'auditeur réunit l'ensemble des éléments relatifs au produit et au processus afin de prendre connaissance du sujet d'audit et constituer son **référentiel**.

**La réunion préalable** : permet à l'auditeur de faire connaissance avec les audités, de planifier les opérations sur le terrain et de compléter le référentiel afin de disposer, lors de l'examen de terrain, des éléments de référence lui permettant d'apprécier les écarts entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé

**Le support d'audit** : il est établi par l'auditeur.

**L'examen de terrain** : l'auditeur relève les écarts entre dispositions préétablies et la réalité. Il procède par observation et par entretien avec les audités. Il peut constater une insuffisance de formalisation des activités, un manque d'efficacité de la mise en œuvre des dispositions préétablies, ou alors, une inadéquation des dispositions préétablies par rapport aux objectifs.

**La cotation des critères** a pour objectif de quantifier les **risques qualité** que l'on prend si le processus continue d'être utilisé en l'état.

**Cotation 0** = niveau de qualité satisfaisant

**Cotation 1** = niveau de qualité acceptable

**Cotation 2** = niveau de qualité insuffisant

**Cotation 3** = niveau de qualité insatisfaisant

Lors de **la réunion de clôture**, l'auditeur présente un premier bilan à chaud ainsi que les remarques sur le processus audité. D'éventuelles ambiguïtés sur les écarts sont alors levées.

**Le rapport d'audit** synthétise les commentaires de l'auditeur portant sur l'audit. Les audités établissent le plan d'actions correctif.

**L'audit de suivi** est déclenché si nécessaire pour s'assurer de l'efficacité des actions correctives mises en place.